

Villers-lès-Nancy, le 13 mars 2014

Madame Laurence HUAULT
Présidente de l'association EDEN

Madame la Présidente,

je vous remercie de m'avoir adressé votre questionnaire, qui portait sur les thèmes de l'urbanisme, des déplacements et de la prévention des déchets. Les réponses que je peux vous apporter viennent compléter les échanges que vous avez déjà eu avec des élus de la Municipalité sortante que je conduis, lors des rendez-vous qui ont lieu à votre demande.

De nombreuses questions que vous posez nécessitent une réponse au niveau communautaire. J'ai essayé d'y répondre aussi explicitement que je le peux, mais pour plus d'informations, je vous renvoie au projet communautaire qui a été présenté par les candidats de Gauche dans les communes du Grand Nancy.

Restant à votre disposition,

Pascal Jacquemin

Pour la liste Villers d'aujourd'hui à demain



1. Nouveau partage de l'espace public

1. *Etes-vous d'accord sur le principe d'accorder moins de place aux véhicules motorisés individuels tels la voiture au bénéfice des autres modes : marche, vélos, transports en commun ?*

Oui bien sûr, le développement des modes de déplacement doux doit être favorisé

2. *Si oui, quels sont les axes de votre programme d'actions ?*

Il faudra œuvrer pour de meilleures infrastructures et des transports en commun performants. En particulier, la création d'un tram-train doit être une des priorités de la CUGN afin de développer l'intermodalité dans les transports. L'extension du dispositif VéloStan devra concerner davantage les communes périphériques.

3. *Si oui, quels objectifs chiffrés envisagez-vous en volume ou pourcentages pour :*

- *la réduction du trafic automobile en ville ?*

- *la diminution du nombre de places de parking en ville ?*

- *la création de places de parking en périphérie, notamment en parking relais des lignes de transport en commun ?*

Il m'est, en l'état, difficile de vous communiquer des objectifs chiffrés, mais il s'agit là de priorités que j'estime devoir être celles de la future mandature, tant au niveau communal que communautaire.

2. La marche

1. *A l'instar d'autres grandes villes françaises qui se sont engagées dans un plan piéton à 10 ans, quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser et faciliter les déplacements à pied et pour les personnes à mobilité réduite ?*

Au niveau communal, notre programme prévoit la sécurisation des parcours piétons ainsi que la mise en valeur des sentiers de découverte. Nous prévoyons également la mise en place d'une ligne verte et bleue permettant de relier à pied Villers-Bas à Clairlieu, sur la base d'une proposition des Conseils de quartier.

2. *Si vous êtes élu et membre de la majorité, êtes-vous prêts à vous engager pour lutter contre le stationnement sur trottoir (aménagement, verbalisation des contrevenants) ?*

Bien sûr ! C'est déjà le cas puisque la police municipale de Villers-lès-Nancy veille à ce que les secteurs dangereux soient préservés de tout stationnement sur trottoir.

3. *Quel objectif chiffré en volume ou pourcentage prendrez-vous pour l'augmentation des espaces piétonniers (en surface) et axes de déplacement (en mètres linéaires) ?*

Il est difficile de vous communiquer un objectif chiffré. En effet, ces données ne pourront être précisées que par les services de la CUGN, qui est compétente en terme de voirie et dispose de tous les éléments nécessaires pour établir des scénarios qui devront être validés par les élus au vu des investissements à consentir.

3. Réseau cyclable

1. *Etes-vous prêt à développer une politique cyclable cohérente se traduisant par un plan d'aménagement pluriannuel permettant un réseau cyclable sécurisé et continu ?*

Evidemment puisque c'est une revendication déjà ancienne portée par le groupe d'opposition à la CUGN.

2. *Envisagez-vous une généralisation des tourne-à-droite autorisés aux feux pour les vélos sur l'ensemble de l'agglomération ?*

Pourquoi pas, mais cela nécessite d'étudier les leçons de l'expérience actuellement en cours sur plusieurs carrefours du Grand Nancy. Si les conclusions démontrent une faisabilité avérée, la mesure devra être généralisée.



3. Quelle sera votre politique de stationnement des vélos ?

Le développement d'arceaux est à promouvoir, cela ne nécessite que peu d'investissement. Les modifications du PLU de Villers-lès-Nancy ont d'ailleurs permis de prendre en compte la nécessité de garages à vélo dans les nouvelles constructions collectives.

4. Luttez-vous fermement contre le stationnement et la circulation des véhicules motorisés sur les pistes et sur les bandes cyclables ?

C'est une évidence, au même titre que la lutte contre les stationnements abusifs.

5. Nommerez-vous un Monsieur ou une Madame vélo en charge de la coordination des services communautaires et municipaux concernés ?

L'adjoint en charge du développement durable à Villers-lès-Nancy suit déjà ce dossier en liaison avec la CUGN ; En cas de changement de majorité à la CUGN, le dispositif sera amplifié.

6. Quels services de location vélo et pour quel montant annuel vous engagez-vous ?

Cette compétence doit rester communautaire, une commune de la taille de Villers-lès-Nancy ne peut avoir de politique efficace sans une cohérence au niveau de l'agglomération.

7. Les études nationales et internationales montrent une forte corrélation entre la pratique des cyclistes et les mètres-linéaires d'aménagements cyclables ainsi qu'avec le budget par habitant consacré aux aménagements cyclables à partir de 10€ par habitant, un optimum se situant à 15€. Si vous êtes élu et membre de la majorité communautaire, sur quel budget annuel consacré aux aménagements cyclables en euros par habitant vous engagez-vous ?

C'est une question trop précise pour que je puisse y répondre, n'ayant pas accès aux données détaillées du plan vélo CUGN puisque nous sommes dans l'opposition aujourd'hui.

4. Transport en commun

1. Dans le cadre du PDU, quel est votre programme concernant votre commune et votre agglomération (lignes, fréquence, amplitude horaire, confort, sites propres, priorité aux feux...)?

Lors de l'instauration bâclée du réseau Stan 2013, nous avons produit de nombreux arguments sur les besoins de notre commune, validés par les 1500 signatures recueillies au travers des différentes pétitions citoyennes. Un questionnaire a été récemment envoyé à toutes les personnes qui ont contacté la Ville durant le 2^e semestre 2013. Il est encore en cours d'analyse, mais les réponses semblent pointer un problème au niveau des fréquences de desserte de la commune. Il sera de toute façon nécessaire d'envisager une réflexion plus globale au niveau communautaire, notamment en faveur de l'instauration de lignes circulaires permettant de relier les villes de la première couronne, sans forcément passer par la ville-centre. Les dispositifs facilitant la circulation des transports en commun, comme les sites propres et une meilleure coordination des feux, devront également faire l'objet d'une étude et d'une mise en pratique plus abouties que celles menées jusqu'à présent.

2. Avec quelles mesures pour renforcer l'intermodalité ?

La création d'un tram-train, trop attendu sur notre agglo, doit être la priorité du prochain mandat, et la coordination avec le réseau TED du Conseil Général et les TER doit également être améliorée. Des mesures pratiques et immédiatement efficaces doivent également être mises en place, comme la création d'un titre de transport multi-usage offrant plus de services que la carte Simplicités qui existe actuellement.

3. Avez-vous l'intention de favoriser la formule Tram-train avec une tarification unifiée et si oui, à quelle échéance ?

Oui résolument ; il est difficile de donner un délai tant que des études d'avant-projet n'auront pas été diligentées. Quoiqu'il en soit, je suis pleinement déterminé à promouvoir ce mode de transport, et me suis déjà largement exprimé à ce sujet aussi bien à la CUGN que dans la presse.



5. Urbanisme

1. Suite à l'adoption du SCOT Sud 54, quel type de programmation urbaine envisagez-vous et allez-vous réformer le PLU?

Les PLU communaux vont évoluer prochainement vers un PLU intercommunal. La réflexion doit donc se porter au niveau communautaire, sans pour autant perdre de vue la proximité nécessaire pour l'acceptabilité des modifications au niveau local. Au niveau villarois, il importe de rattraper le retard en matière de logements aidés pour permettre à la commune d'atteindre le seuil requis par la loi SRU de 20 % (actuellement, un peu plus de 17,5 %). Si des évolutions du PLU s'avèrent nécessaires, elles seront menées dans la transparence et la concertation.

2. Quelle évolution programmez-vous pour votre ville et pour l'agglomération en termes de nombre d'emplacements et surface des jardins en ville, vergers, espaces naturels, parcs et squares ?

Notre programme prévoit la création d'un maraîchage périurbain dans le vallon de Hardeval et d'un verger ouvrier.

6. Prévention et traitement des déchets

1. L'article 46 de la loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 dispose dans son article 46 que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans (soit août 2014), une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Quelles modalités de révision de la délégation de service public de Véolia et modifications du PLU envisagez-vous pour mettre en œuvre cette taxe incitative? L'échéance d'août 2014 vous semble-t-elle tenable pour l'agglomération nancéienne ?

L'échéance de 2014 sera difficile à tenir, surtout en cas de changement de majorité à la CUGN, car nous remettrons à plat toutes ces délégations de service public.

2. Quel programme d'incitation au développement du tri sélectif mettez-vous en œuvre ?

La Communauté Urbaine devra être plus volontariste pour la collecte et le traitement des déchets. Il faudra développer une politique incitative tant pour les particuliers, avec par exemple des « ambassadeurs du tri » ou des points de collecte supplémentaires. Les entreprises devront également être accompagnées par des aides financières incitatives. Au niveau communal, notre programme prévoit la mise en place de brigades citoyennes dont un des buts sera d'aider les personnes peu mobiles à se débarrasser de leurs déchets verts.

3. Quelle offre de compostage individuel et collectif encouragez-vous ?

La Ville de Villers-lès-Nancy abonde déjà la subvention du Grand Nancy à l'achat de composteurs individuels. Cette politique sera poursuivie, et devra être développée au niveau communautaire.

7. Démocratie participative :

Dans quelles conditions envisagez-vous la participation des associations en amont des projets et pour l'évaluation de leurs impacts ?

Cette participation est déjà d'actualité dans notre commune pour tout projet d'ampleur ; associations, conseils de quartier (créés à mon arrivée en tant que Maire, alors qu'ils ne sont pas obligatoires pour les communes de la taille de Villers-lès-Nancy) et riverains sont systématiquement consultés en amont des projets.

